



Numéro de l'acte	2018-65-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	522

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018

QUESTION N°2018-65

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Ville d'Arques et du CCAS d'Arques : Fixation du nombre de représentant du personnel et de la collectivité

RAPPORTEUR : Madame Laurence DELAVAL

- Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,
- Vu le décret N°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,
- Considérant que la consultation des organisations syndicales le 30 mai 2018 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin, et ayant émis un avis favorable
- Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 169 agents.
- Considérant le scrutin des élections professionnelles du 06 décembre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- De fixer à 5, le nombre de représentants titulaires du personnel et à 5 le nombre de représentants suppléants (égal),
- De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte découlant de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 04 juin 2018



Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe, Présidente de séance,

Madame Laurence DELAVAL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018**

Affiché le 05 Juin 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit le quatre juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence DELAVAL, Première Adjointe, Présidente de séance, pour le maire empêché, en suite de convocations adressées à domicile le 29 mai 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
Catherine LAMOOT ayant donné pouvoir à Claude LECAT
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Dominique SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Dominique GODART
Sophie LEBRIEZ ayant donné pouvoir à Alain RICOUART
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 18 présents
- 2 absents non excusés
- 0 absent excusé
- 9 absents excusés avec pouvoir

Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS est nommé secrétaire de séance.